



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/23499  
29 janvier 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE**

A la 3044e séance du Conseil de sécurité, tenue le 29 janvier 1992, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée "Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom des membres, la déclaration suivante :

"J'ai le plaisir, au nom des membres du Conseil, de féliciter la République du Tadjikistan, dont le Conseil a recommandé l'admission à l'Organisation des Nations Unies.

Tous les membres du Conseil sont convaincus que le Tadjikistan apportera une contribution importante aux travaux de l'Organisation. Dans le monde en pleine évolution dans lequel nous vivons aujourd'hui, le principe d'universalité est plus que jamais crucial. Nous notons avec une grande satisfaction que le Tadjikistan est fermement résolu à défendre les buts et les principes définis dans la Charte des Nations Unies, et à s'acquitter de toutes les obligations énoncées dans la Charte.

Je voudrais conclure en adressant à la République du Tadjikistan les souhaits de bienvenue les plus chaleureux de la part des membres du Conseil."

-----